



APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

www.safer-bretagne.fr

Commune principale : BERRIC - Guervalio Surface totale : 13 ha 74 a 78 ca	Section ZC 39, 40 – Section ZD 11 Classification PLU : A - N - EBC	Suivi par : AVERTY Philippe (02 97 46 57 70)
Commune principale : BREHAN (56) Autres communes : LE CAMBOUT et PLUMIEUX (22) La Ville Hoyoex Surface totale : 45 ha 63 a 08 ca Avec Stabulation	Commune de BREHAN(56) : 27 ha 43 a 98 ca avec stabulation Section SC 46, 105, 122 Section TD 19, 20, 23, 24, 25, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 51, 53, 58, 59, 61, 64, 65, 70, 72, 73, 74, 78 - Section VA 41 Commune de LE CAMBOUT (22) : 17 ha 78 a 40 ca Section ZD 11, 27, 42 Commune de PLUMIEUX (22) : 40 a 70 ca – Section YB 42 Classification PLU : A	Suivi par : LE FUR Adrien (02 97 46 57 74)
Commune principale : CARO – Les 4 routes Surface totale : 1 ha 64 a 50 ca	Commune de CARO(56) : 1 ha 37 a 03 ca avec 2 poulaillers et hangar Section AE 19, 25 Commune de CARO(56) : 27 a 47 ca avec habitation Section AE 24 Classification PLU : A	Suivi par : AVERTY Philippe (02 97 46 57 70)
Commune principale : LARRE – Le Nal Surface totale : 53 ha 11 a 21ca Avec porcherie A vendre et à reprendre en intermédiations locatives	A VENDRE commune de LARRE(56) : 8 ha 13 a 33 ca Section ZO 64, 65 - Section ZO 69 - Section ZO 58 - ZO 59 Section ZO 62 - Section ZP 102 A LOUER commune de LARRE(56) : 44 ha 97 a 88 ca Section ZO 43p, 52, 61, 63, 66p, 68p – Section ZO 74 – Section ZN 3p – Section ZO 14p, 57p, 60 – Section ZP 60 Classification PLU : A, Ab, N, EBC	Suivi par : AVERTY Philippe (02 97 46 57 70)

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature au siège social de la SAFER Morbihan, Maison de l'Agriculture - Avenue Borgnis Desbordes - BP 398 -56009 Vannes - E-mail : cpascal@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats